



Communiqué de presse

Montpellier, le 10 août 2018

Carole Delga : « Montpellier et sa métropole ne sont pas "Grand Site Occitanie / Sud de France", suite au refus de Philippe Saurel »

Faisant suite aux récentes déclarations sur l'absence de Montpellier et des communes de la métropole du dispositif « Grands Sites Occitanie / Sud de France », la présidente de Région Carole Delga a souhaité rappeler l'exactitude des faits et la mobilisation de la Région pour associer le territoire de la métropole montpelliéraine à la dynamique de développement touristique régionale.

Dans le cadre de sa stratégie touristique, visant notamment à intégrer le top 10 des destinations européennes, **la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a déployé à l'échelle régionale le concept des « Grands Sites Occitanie / Sud de France »**. Inspiré de la précédente génération du programme, largement plébiscité par les habitants, les touristes, les collectivités engagées ainsi que les professionnels, ce dispositif mise sur les territoires et les richesses régionales pour booster la dynamique touristique de l'Occitanie, des Pyrénées à la Méditerranée.

Parmi les évolutions du programme, on note notamment la **structuration du Grand Site sur une zone d'influence autour d'un ou plusieurs cœurs de site emblématiques**.

Ainsi, sur les **40 Grands Sites labellisés**, nombre d'entre eux portent sur une large zone d'influence, comme « Nîmes - Pont du Gard - Uzès » (60 communes), « Narbonne » (37 communes) ou encore « Perpignan » (36 communes). Il n'a été demandé à aucune commune de privilégier certains quartiers au détriment d'autres.

Le Département de l'Hérault compte à ce jour 6 grands sites labellisés : « Cirque de Navacelles - Lodève », « Gorges de l'Hérault », « Canal du Midi - Béziers », « La Grande-Motte », « Sète » et « Pézenas - Agde ».

Les premiers outils de promotion ont été déployés dès cet été, autour notamment **d'un spot publicitaire diffusé sur les chaînes publiques nationales et d'un site internet dédié à l'ensemble de la collection**. Ils s'accompagnent d'un important **volet de communication de proximité**, à l'image des totems de signalisation installés sur les aires d'autoroute, permettant d'informer la clientèle de passage.

Dans ce cadre, et **considérant Montpellier comme un pôle touristique majeur, bénéficiant d'un potentiel exceptionnel et d'une véritable dynamique, la Région a sollicité à plusieurs reprises (2 appels à projets en septembre 2017 et janvier 2018) la Ville et la Métropole afin d'engager la démarche sur l'ensemble du territoire de la Métropole**. Une réunion technique avec les services de la Métropole s'est tenue en novembre 2017. Par la suite, en l'absence de réponse, la Présidente de Région a **proposé par écrit de repousser la date limite de dépôt des dossiers de 2 mois** pour permettre la candidature de Montpellier, sans retour...

Aujourd'hui, afin que Montpellier puisse intégrer la collection « Grands Sites Occitanie / Sud de France », contribuant ainsi au développement du territoire et à la montée en puissance de la destination, **la Région renouvelle sa volonté de voir la Métropole faire acte de candidature**

« La carte des Grands Sites est aujourd'hui incomplète, et l'ensemble des acteurs mesure l'intérêt et la force de frappe, pour l'attractivité touristique et le développement économique de la métropole de Montpellier, de notre collection des Grands Sites Occitanie / Sud de France.

Je mesure pleinement l'incompréhension des habitants et des professionnels de Montpellier. J'ai à plusieurs reprises sollicité Philippe Saurel afin de travailler ensemble au montage du dossier, proposant l'appui technique de mes services.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que regretter le choix fait par la Métropole qui prive le territoire, non seulement des outils de promotion, notamment à l'international, mais également de l'offre de dispositifs régionaux spécialement consacrés aux territoires labellisés.

Je ne change pas de position : le Grand Site Occitanie / Sud de France Montpellier, qui intégrera l'aire métropolitaine, doit voir le jour, car après avoir manqué la saison estivale, il s'avère plus que nécessaire de préparer la prochaine saison et les outils que réclament les professionnels du tourisme.

Si Philippe Saurel revient sur son refus, Montpellier a toute la légitimité pour devenir un Grand Site. La porte reste ouverte.

Le 22 novembre, la Région organise le Campus européen de l'innovation touristique à Montpellier, suite au succès de la première édition en décembre 2017. Cet événement, que nous souhaitons européen, permet d'accompagner le développement de Montpellier, de sa métropole, de notre littoral et de toute l'Occitanie pour mettre le cap sur l'innovation touristique ! » a notamment déclaré Carole Delga.

Au-delà de ce dispositif, **la Région se mobilise aux côtés du territoire dans une démarche partenariale de développement touristique**. Le **Comité Régional du Tourisme, dont le siège est basé à Montpellier**, associe régulièrement l'Office de Tourisme aux opérations de

promotions engagées sur le territoire. La Région, le CRT et l'agence régionale de développement économique Ad'Occ accompagnent au quotidien les acteurs touristiques du territoire dans leur développement, leur stratégie marketing et leur mise en marché, contribuant ainsi à soutenir l'attractivité de Montpellier.

Contact presse :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18

Toulouse : service.presse@laregion.fr